

TARIFS MUNICIPAUX 2016

Location cabines commerciales du 1er avril au 30 septembre de chaque année

	avril, mai, juin, septembre	juillet, août	Forfait électricité
Quinzaine	50 €	75 €	15 €
Mois	100 €	150 €	30 €
Saison	500 €		100 €

Un chèque de caution de 500 € est demandé à la remise des clés et de l'état des lieux d'entrée

Le chèque de caution est restitué après l'état des lieux de sortie et la restitution des clés

CABINES COMMERCIALES SUR LE SITE DU HOURDEL

Période de mise en place des cabines : du 1er avril au 15 octobre

Pour les cabines "double", les tarifs applicables sont identiques à ceux fixés pour le boulevard Sizaire

La signature du règlement est exigée.

Pour les cabines "simple" (fournies par la Commune) les tarifs sont fixés comme suit :

	avril, mai, juin, septembre, octobre	juillet, août
Quinzaine	25 €	50 €
Mois	50 €	100 €
Saison	400 €	

Un chèque de caution de 500 € est demandé à la remise des clés et de l'état des lieux d'entrée

Le chèque de caution est restitué après l'état des lieux de sortie et la restitution des clés

La signature du règlement est exigée.

Pour les cabines non fournies par la commune

	avril, mai, juin, septembre, octobre	juillet, août
Quinzaine	15 €	40 €
Mois	30 €	80 €
Saison	250 €	

La signature du règlement est exigée.

Location cabines de plage avec effet au 15 mai

	Saison	mois	1ère quinzaine	2ème quinzaine	Semaine
mai	579 €			35,50 €	25,50 €
juin		96,50 €	35,50 €	67,50 €	37,50 €
juillet		250,50 €	126,00 €	145,00 €	79,50 €
août		309,00 €	164,00 €	152,00 €	86,00 €
septembre		/	86,00 €	/	46,00 €

Redevance pour prêt de cabines

tarif forfaitaire par cabine - durée maximum 5 jours	54,00 €
---	---------

Location cabines à la journée

location à la journée à l'ensemble de la saison et dès que les cabines sont montées, sous réserve des disponibilités	11,00 €
--	---------

Montage démontage hivernage

550 €

Redevances pour occupation du domaine public maritime à compter du 15 mai

zone centrale : roux - gambetta		autres zones	
le m ² cabine et tablier	droit fixe	le m ² cabine et tablier	droit fixe
8,20 €	50,20 €	8,20 €	37,65 €

Location de salles

Pour les particuliers

	Habitants		Extérieurs	
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours
salle des fêtes - vin d'honneur	105,00 €	/	145,00 €	/
salle des fêtes - repas	221,00 €	327,00 €	338,00 €	454,00 €
salle des fêtes - nettoyage	80,30 €	/	122,00 €	/
salle des fêtes - vaisselle par personne avec min 16 €	0,75 €	1,00 €	0,80 €	1,10 €
Préau des écoles	75,00 €	85,00 €	85,00 €	106,00 €
Salle du Hourdel*	58,00 €	70,00 €	76,00 €	88,00 €
Salle de l'école de la Mollière	58,00 €	70,00 €	76,00 €	88,00 €

* gratuité pour les Hourdellois sur demande en mairie

Une caution d'un montant de 300 € est demandée lors de la remise des clés et de l'état des lieux d'entrée

Le chèque de caution est restitué après l'état des lieux de sortie et la restitution des clés

Attestation d'assurance responsabilité civile à présenter

Pour les associations CAYOLAISES

Dans la mesure des disponibilités, chaque association pourra bénéficier de la mise à disposition gratuitement une fois par an (hors assemblée générale de l'association) soit de la salle des Fêtes, soit de la halle marchande, soit du préau des écoles.

Une participation aux frais (eau, électricité, chauffage, nettoyage) d'un montant de 50 € sera demandé pour toute utilisation supplémentaire dans l'année d'un de ces locaux.

Attestation d'assurance responsabilité civile à présenter

Prêt de vaisselle

- sous-tasses, tasses, assiettes, ramequins, etc...	2,90 €
- verres	1,95 €
- éléments de couverts	0,65 €

Redevance forfaitaire pour résiliation tardive de réservation des salles

- salle des fêtes de Cayeux/Mer	57,00 €
- préau des écoles	38,00 €
- salle du Hourdel	38,00 €

Usage des salles d'exposition

Pour une durée hebdomadaire	150,00 €
-----------------------------	----------

Hors association cayolaise : avec convention

Cimetière

Concessions

Trentenaire - le m ²	35,00 €
Cinquantenaire - le m ²	70,00 €

Columbarium et Cavurnes

Trentenaire pour 4 urnes	989,00 €
Cinquantenaire pour 4 urnes	1 483,00 €

Droits de place du marché

Marché couvert :

Forains fréquentant les marchés toute l'année	1,70 € le ml
Forains fréquentant le marché période du 1 ^{er} juillet au 31 août	3,28 € le ml
Forains fréquentant le marché période du 1 ^{er} mai au 31 août	2,68 € le ml
Autres manifestations à la journée hors jours de marché	33,30 €
Associations	gratuit
Utilisation des bornes électriques pour une matinée	2,93 €
Abonnement pour les 3 marchés par mois	1,50 € le m.

Marché de plein air :

Commerçants participant aux marchés toute l'année	1.06 € le m.
Forains participant aux marchés du 1 ^{er} juillet au 31 août	2.80 € le ml
Forains participant aux marchés du 1 ^{er} mai au 31 août	1.80 € le ml
Minimum de perception	4,45 €
Véhicules hors de l'étal commerçant	1,82 € le m.
Véhicule de vente matériel	8,74 € le m.
Volant à la journée	3,84 € le m.
Utilisation des bornes électriques pour une matinée	2,93 €

Abonnement pour les 3 marchés par mois	0,95 € le m.
--	--------------

Jouets de Noël

par enfant aux écoles de Cayeux, et du CPEA de Brighton	25,00 €
---	---------

Bibliothèque Municipale - prix de vente des livres d'occasion

prix de vente des livres d'occasion en fonction de leur état.	1,00 €
	1,50 €
	2,70 €

Occupation privative du domaine public communal - Droit de place

Pour les commerces :

- 17,00 euros le m² pour une surface occupée **inférieure ou égale** à la surface accueil client intérieure du commerce,
- 23,00 euros le m² pour une surface occupée égale à **une fois 1/2** la surface accueil client intérieure du commerce,
- 28 euros le m² pour une surface occupée égale à **deux fois** la surface accueil client intérieure du commerce

Pour les commerces ne disposant pas d'accueil client :

- 34,00 € le m² - occupation de 0 à 100 m²
- 3,20 € du m² - occupation de 101 m² à 250 m²
- 0,55 € le m² - occupation au-delà de 250 m²

Pour les autres activités :

- Commerces occasionnels (ex marchés du terroir) 22,70 euros le m²,
- Activités de promotion immobilières : 40 euros le m².

Retrait encombrants aux domiciles des particuliers - Mise à disposition du camion + 2 agents

1 benne	(volume de la benne : 2,5 m ³)	100 €
2 bennes		200 €
3 bennes		300 €

Les encombrants doivent être sortis et ne doivent pas contenir de déchets d'amiante

Prestations de balayage pour les communes

Balayeuse + chauffeur : 100 €/l'heure

Le tarif ne comprend pas l'acheminement aller et retour de la balayeuse sur site.

A prévoir par la commune intéressée

Attestation d'assurance pour le transport à présenter obligatoirement.

Estivales

Théâtre	adultes	9,55 €
	enfants de 12 à 16 ans	6,50 €
Sports Vacances		2,90 €
Triathlon courte distance		
	pour les licenciés	27,45 €
	pour les non-licenciés	38,00 €
Tarifs randonnées nature		
<i>Adultes</i>		
	2 h	6,60 €
	3 h	7,60 €
	4 h	8,60 €
<i>Enfants - de 13 ans</i>		
	2 h	3,00 €
	3 h	3,55 €
	4 h	4,00 €

- décide d'accorder la gratuité des lampions.

Tarif reproduction documents administratifs

par page de format A4 en impression noir et blanc	0,26 €
pour un cédérom fourni par le demandeur	3,20 €

Pour les associations - à régler sur place

Par page recto de format A4 en impression noir et blanc Le papier est fourni par la mairie	0,05 €
---	--------

Occupation des huttes pédagogiques

participation par an et par usager cayolais	55,00 €
participation par an et par usager extérieur	110,00 €
par personne et par nuit, hors période de chasse pour permettre la découverte du milieu et des traditions (occupation de 12 h à 12 h le lendemain).	25,00 €

STATIONNEMENT PAYANT

HORODATEURS LE HOURDEL

- 1 euro pour 1 heure (minimum de perception)
- pas intermédiaires entre 0,20 euro et le maximum de perception fixée à 8 €
- Carte resident "famille" : 15 € pour 7 jours
- Gratuité pour les résidents (permanents et résidences secondaires) de Cayeux
- Gratuité du lundi au vendredi pour les habitants en résidence principale de la communauté de communes
- Gratuité de 19 h à 9 h et de 12 h à 14 h
- Gratuité aux personnes à mobilité réduite (station debout pénible)
- Gratuité pour les commerçants du Hourdel et leurs employés sur présentation du contrat de travail

HORODATEURS CAYEUX VILLE

La période de stationnement payant est fixée du 1er avril au 30 septembre de chaque année

- 1 euro pour 1 heure (minimum de perception)
- Pas intermédiaires : 0,20 euro
- Gratuité pour les résidents (permanents et résidences secondaires) de Cayeux
- Gratuité du lundi au vendredi pour les habitants en résidence principale de la communauté de communes
- Gratuité de 19 h à 9 h et de 12 h à 14 h
- Gratuité aux personnes à mobilité réduite (station debout pénible)
- Gratuité pour les commerçants de Cayeux et leurs employés sur présentation du contrat de travail

CARTES DE STATIONNEMENT POUR CAYEUX ET LE HOURDEL

Pour les propriétaires et locataires de cabines de plage

Saison du 15 mai au 15 septembre :	150 €
Au mois	60 €
A la quinzaine	30 €
7 jours	15 €

Le badge de stationnement sera délivré au propriétaire ou au locataire de la cabine ou du logement saisonnier sur présentation du certificat d'immatriculation

En cas de changement de véhicule, il ne sera remis de nouveau badge que sur restitution de l'ancien

Pour les logements saisonniers

Saison du 1er avril au 30 septembre :	150 €
Au mois :	60 €
A la quinzaine	30 €
7 jours	15 €

Le badge de stationnement sera délivré au locataire du logement saisonnier sur présentation du certificat d'immatriculation

En cas de changement de véhicule, il ne sera remis de nouveau badge que sur restitution de l'ancien

Pour les locataires de cabines commerciales

Saison du 1er avril au 30 septembre :	150 €
Au mois :	60 €

A la quinzaine

30 €

Le badge de stationnement sera délivré au locataire de la cabine sur présentation du certificat d'immatriculation

En cas de changement de véhicule, il ne sera remis de nouveau badge que sur restitution de l'ancien

EXTENSION DE LA ZONE DE STATIONNEMENT

La zone de stationnement est étendue comme suit :

Rue du Docteur Bourjot

Rue Coiret Chevalier, du Boulevard Sizaire jusque la SNSM

Prêt de matériel

Aux particuliers

Prêt d'un chapiteau pour un week-end du vendredi au lundi matin et selon les disponibilités 75 euros

chèque de caution à déposer 200 euros

attestation d'assurance responsabilité civile à présenter

Journée supplémentaire : 15 euros par jour

Prêt 1 Table et 2 bancs 5 euros

chèque de caution à déposer de 50 euros

Ce prêt reste gratuit pour le personnel communal en fonction de la disponibilité

Pour les associations

Selon les disponibilités, gratuité pour 1 barnum par manifestation. Toute demande de barnum supplémentaire par manifestation sera facturée 50 € par barnum

Attestation d'assurance responsabilité civile à présenter couvrant chaque barnum, notamment pour le montage

Fêtes foraines et cirques

- pour les emplacements de la fête foraine , sur le territoire communal, selon les modalités suivantes

stand bijoux fantaisie	238 €
autos-tamponneuses	1.474,00 €
stand de tir	281,50 €
france-jeux	2.744,00 €
friterie	700,00 €
manège	532,00 €
gaufres - crêpes	532,00 €

- aux cirques, selon les modalités suivantes :

chapiteau dont la capacité d'accueil est comprise entre 300 et 500 personnes 188 €/jour

chapiteau dont la capacité d'accueil est inférieure à 300 personnes 100€/jour

spectacle de marionnettes 50€/jour

Vente de porte-clés

6 euros le prix de vente des porte-clefs concernant la promotion de la ville.